



**1532**

Bulletin d'informations de la  
**Commune de Fétigny**

quinze trentes

N°97  
Décembre  
2024

# Dates à retenir en lien avec le projet de fusion des communes

## ● —→ 6 décembre 2024

Publication de la convention de fusion

Mise en ligne du site internet dédié : [www.fetigny-menieres.ch](http://www.fetigny-menieres.ch)

Dès le 6 décembre 2024, **scannez** ce QR code à l'aide de la caméra de votre smartphone pour accéder directement au **site internet** —→



La brochure de rapport de fusion est disponible sur le site internet, ainsi que dans les deux bureaux communaux

## ● —→ 7 janvier 2025

Séance d'information à 19h30 à la grande salle de Ménières

## ● —→ 16 janvier 2025

Séance d'information à 19h30 à la grande salle de Fétigny

## ● —→ 9 février 2025

Votation communale pour la fusion de Fétigny et de Ménières

*Si la fusion est acceptée :*

## ● —→ Automne 2025

Élection des nouvelles autorités communales

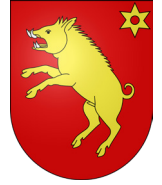
## ● —→ 1<sup>er</sup> janvier 2026

Entrée en vigueur de la fusion





## Projet de fusion des communes de Fétigny et de Ménières



Publication de la convention de fusion  
Invitation aux séances d'information publiques

Chères citoyennes et chers citoyens des communes de Fétigny et de Ménières,

Le 9 février 2025, vous serez appelés aux urnes afin de vous prononcer quant à la fusion de nos deux communes.

### La convention sera publiée le 6 décembre 2024

Les exécutifs ont élaboré conjointement la convention de fusion qui fait l'objet de cette votation. Celle-ci est le fruit d'un travail de réflexion qui a permis de dessiner les contours de l'éventuelle future commune.

La convention de fusion sera publiée le 6 décembre 2024 dans la Feuille officielle. Elle sera également disponible en version papier auprès des administrations communales. Parallèlement dès cette date, le site internet [www.fetigny-menieres.ch](http://www.fetigny-menieres.ch) vous permettra de prendre connaissance des divers éléments constitutifs du projet de fusion et d'en suivre son développement.

### Séances d'information le 7 ou le 16 janvier 2025

Afin de vous permettre de vous forger un avis en toute connaissance de cause et de présenter le rapport du projet de fusion, nous vous invitons à participer à l'une des soirées d'informations au cours desquelles vous aurez l'opportunité de poser toutes vos questions en lien avec le projet :

**Mardi 7 janvier 2025**  
19h30 à la grande salle de Ménières

**Jeudi 16 janvier 2025**  
19h30 à la grande salle de Fétigny

Les citoyennes et citoyens des deux communes peuvent participer selon leur libre choix à l'une ou l'autre des deux soirées d'information publiques, dont le déroulement sera identique.

Nous nous réjouissons de nos prochaines discussions, ainsi que de vous retrouver nombreuses et nombreux lors des séances, et vous présentons nos meilleures salutations

Les Conseils communaux de Fétigny et de Ménières



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

L'année 2024 touche déjà bientôt à sa fin et il est temps de se projeter en 2025, qui sera une année marquante pour notre village.

Le raccordement au bus urbain de Payerne ayant été accepté à une large majorité, la ligne devrait entrer en fonction dans le courant du printemps prochain, offrant des cadences fortement améliorées. Dans ce contexte, un arrêt de bus sera intégré aux aménagements extérieurs des appartements adaptés.

La mise en place d'une cantine à proximité du terrain de foot a été très bien accueillie par la population et répond à un réel besoin. Nous allons donc poursuivre l'expérience l'année prochaine, en invitant les sociétés locales à ne pas hésiter à utiliser encore davantage cette infrastructure.

Enfin, vous le savez tous, nous allons voter le 9 février prochain sur la fusion des communes de Fétigny et de Ménières. Une brochure expliquant en détails les conséquences d'une fusion a été préparée conjointement par les deux villages et des présentations publiques sont prévues les 7 et 16 janvier 2025. Nous vous invitons à participer à ces séances, à poser toutes vos questions et, surtout, à prendre le temps de voter le 9 février prochain !

Avec mes Collègues du Conseil communal et l'ensemble du personnel communal, je vous souhaite d'ores et déjà, chères citoyennes, chers citoyens, de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2025.

Nicolas Dutoit

# ASSEMBLÉE COMMUNALE

---

Les citoyennes et citoyens de la commune de Fétigny  
sont convoqués en assemblée communale le

**LUNDI 9 DECEMBRE 2024, À 20 H 00,  
À LA GRANDE SALLE COMMUNALE**

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 octobre 2024
2. Budget 2025
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Nouvelle dépense : réfection des façades du bureau communal
  - 2.3 Crédit d'engagement : robot de tonte
  - 2.4 Crédit d'engagement : remplacement et remise aux normes de l'éclairage du terrain d'entraînement
  - 2.5 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Présentation de la planification financière 2025-2029
3. Informations communales
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale 7 octobre 2024 ne sera pas lu ;  
il est joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo.

**ASSEMBLEE COMMUNALE**  
**du 7 octobre 2024 à 20 h 00**  
**à la Grande salle de Fétigny**

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic  
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale  
Scrutateurs : Mme Véronique Lesquereux, M. Laurent Vuilleumier,  
M. Gérard Piquerez  
Présences : 97 citoyennes et citoyens  
Excusés : 5 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, ouvre l'assemblée communale. Il souhaite en particulier la bienvenue à M. Jean-Daniel Chardonens, député, M. Bertrand Sauterel, chef de service Mobilité et Environnement de la ville de Payerne, Mme Mélodie Gambero et M. Pascal Bouvier de CarPostal, M. Benjamin Bulliard, de la Broye Hebdo, et M. Etienne Volery, du Républicain.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 38 du 20 septembre 2024, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2024
2. Nouvelle dépense : participation annuelle à la ligne de bus urbain
3. Informations communales
4. Divers

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2024. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

**2. Nouvelle dépense : participation annuelle à la ligne de bus urbain**

M. Philippe Arrighi, syndic, dresse en premier lieu un bref historique sur les discussions qui ont débuté en 2018 avec les autorités de Payerne. Lors de la mise en place de la première ligne du bus urbain, l'extension jusqu'à Fétigny n'a pas été possible. Avec l'introduction de la 2<sup>e</sup> ligne de bus, les discussions ont repris avec les autorités de Payerne. Le Conseil communal de Payerne votera la création de cette 2<sup>e</sup> ligne de bus le jeudi 10 octobre 2024.

Le coût d'exploitation de la 2<sup>e</sup> ligne de bus urbain s'élève à Fr. 550'000.-- pour la ville de Payerne et les investissements en infrastructures à Fr. 380'000.--. Comme pour les autres partenaires qui ont signé le même style de convention (Aéropole, Rives de la Broye, HIB), le coût annuel à charge de la commune de Fétigny pour un arrêt dans notre village s'élève à Fr. 50'000.--. Un montant de Fr. 50'000.-- est estimé pour la création d'un abri de bus. Il sera englobé dans les aménagements extérieurs des appartements adaptés et dans la réalisation de la sécurisation du chemin de l'école.

M. Philippe Arrighi présente ensuite le plan avec les deux lignes de bus urbain. La ligne de Fétigny ira jusqu'au stade de Payerne, avec un arrêt à la gare. La 2<sup>e</sup> ligne reliera l'Aéropole au HIB en transitant également par la gare.

Le bus urbain tournera entre la cure et la maison de Mme Patricia Verdon, s'arrêtera à côté des appartements adaptés et ressortira sur le Pré-de-Ville pour rejoindre ensuite la route cantonale.

Les horaires sont rappelés avec une cadence de 30 minutes du lundi au vendredi, toutes les heures le samedi et aucun bus le dimanche. Trois pauses sont prévues dans la journée pour les chauffeurs.

Un seul arrêt est programmé pour se calquer sur les horaires des trains. Le billet de transport fait partie de l'offre Frimobil avec un prix de la course dès Fr. 2.30. L'offre de transport gratuite actuelle du samedi n'a pour l'instant pas été remise en question selon M. Bertrand Sauterel. La mise en service de la ligne est prévue au printemps 2025.

Plusieurs personnes posent les questions suivantes :

*Le train direct de Payerne à Berne part à 7h00. Est-ce le bus permettra de le prendre ?*  
Oui, l'horaire prévoit une arrivée à Payerne à 6h53.

*L'offre de vélos électriques Pick-e-Bike est-elle maintenue ?*

Le concept est bon mais le service de maintenance n'est pas optimal. Des discussions à ce sujet auront lieu prochainement mais la volonté est de maintenir ce service.

*Est-ce que les autres arrêts existants de CarPostal sont maintenus ?*

Oui. Le bus urbain est une offre complémentaire.

*Est-ce que le bus devra manœuvrer vers les appartements adaptés ? cela pourrait être dangereux s'agissant du chemin de l'école emprunté de nombreux enfants.*

Non, il n'y aura aucune manœuvre du car qui pourra toujours rouler en avant.

*Pourquoi y a-t-il un seul arrêt ? les habitants des extrémités du village sont prétextés.*

Pour créer un 2<sup>e</sup> arrêt à Fétigny, il faudrait en supprimer un à Payerne en raison de la cadence à maintenir pour se calquer sur les trains. Un 2<sup>e</sup> arrêt coûterait également Fr. 50'000.-- de plus à Fétigny.

*Est-ce que les horaires se calqueront chaque année sur les changements des horaires annuels des trains en décembre ?*

Oui.

*La somme annuelle de Fr. 50'000.-- sur 25 ans selon la durée de la convention signée représente un montant total de Fr. 1'250'000.--. Est-ce que ce montant pourrait évoluer ?*

Non, le montant est fixe et pas soumis à une quelconque indexation.

*Y a-t-il des réactions de la part de Ménières vu le projet de fusion en cours ?*

Le sujet a été discuté, mais il n'y a actuellement aucun intérêt de leur part.

*Peut-on se parquer au terrain de football pour prendre le bus ou sera-t-on amendé ?*

Non, le parage pour prendre le bus n'est pas possible. La situation actuelle au niveau des places de parc est compliquée, mais comme dans de nombreuses autres communes. Des réflexions sont en cours pour trouver des solutions.

*Est-ce que des places de parc à vélos sont prévues pour les usagers du bus urbain ?*

Oui, elles sont prévues dans le concept global.

*Est-il possible d'avoir le détail de la participation financière de Fr. 50'000.-- et ce qu'elle couvre ?*

Il s'agit d'un forfait, sans indexation. CarPostal facture chaque année à la ville de Payerne le coût d'exploitation de Fr. 550'000.-- qui comprend entre autres la location des bus et le salaire des chauffeurs. Il y a onze arrêts à Fr. 50'000.--, soit Fr. 550'000.--.

*Pourquoi n'y a-t-il pas de bus urbain le dimanche, alors que l'offre de CarPostal est aussi réduite ce jour-là ?*

Le bus urbain est surtout destiné aux pendulaires. Il n'y a pas suffisamment de demande pour une mise en service le dimanche. La situation pourrait toutefois être revue en cas de d'intérêt suffisant. CarPostal fournit des statistiques sur la fréquentation qui confirment les cadences actuelles. Pour l'offre PubliCar, c'est du ressort des cantons mais l'offre à tendance à diminuer à mesure que de nouvelles lignes sont ouvertes.

*Avec l'engorgement de Payerne, n'y a-t-il pas des risques de manquer un train en raison de retard du bus urbain ?*

La ville de Payerne a un projet de révision totale de la mobilité et de la circulation pour réduire les bouchons. Selon CarPostal, les cars ne sont actuellement pas pris dans les engorgements.

Plusieurs citoyennes et citoyens remercient les autorités pour ce projet qui leur évitera de devoir amener leurs enfants prendre le train à Payerne ou prendre la voiture jusqu'à une gare CFF pour la laisser dans un parking.

*Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :*

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée par 93 oui, 1 avis contraire et 1 abstention.

M. Bertrand Sauterel remercie l'assemblée pour ce vote et se réjouit de pouvoir en informer la Municipalité de Payerne. Cette 2<sup>e</sup> ligne de bus doit encore obtenir l'aval du Conseil communal de Payerne le 10 octobre 2024 afin d'être définitivement validée.

### **3. Informations communales**

M. Philippe Arrighi remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence nombreuse et espère que cela sera également le cas lors des prochaines assemblées.

### **4. Divers**

*Mme Marina Zbinden demande si la création d'un abri de bus comme ailleurs dans le village serait possible pour l'arrêt de CarPostal à la sortie de Fétigny, côté Ménières. Les véhicules roulent vite, un abri protégerait les personnes qui attendent le bus. Elle demande aussi si des mesures peuvent être prises pour réduire la vitesse.*

Un projet d'abri de bus n'est pas prévu pour l'instant. Par contre, le Conseil communal réfléchira à de possibles mesures de réduction de la vitesse.

*M. Yves Moser constate de nombreux parcages « sauvages » à la route de Brit et un important trafic de véhicules de chantier. Il s'inquiète de la sécurité sur cette route.*

Le Conseil communal est conscient de la situation compliquée dans le secteur. La route de Brit a aussi été incluse dans l'étude de la sécurisation du chemin de l'école. Un courrier sera envoyé aux promoteurs pour les rendre attentifs.

Aucun citoyen ne souhaitant plus prendre la parole, M. Philippe Arrighi remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite à chacune et chacun un bel automne.



La séance est levée à 21 h. Une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal  
La Secrétaire : Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi

## Budgets 2025

### Récapitulation du budget du compte de résultats

	Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>TOTAUX COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>5 212 416.20</b>	<b>5 220 547.95</b>	<b>5 642 151.04</b>	<b>5 644 755.02</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	553 841.15	35 958.50	676 461.80	61 466.60
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	194 976.35	54 691.15	202 476.35	57 699.70
FORMATION	1 798 258.10	253 768.50	1 902 605.70	330 998.32
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	34 700.00	2 500.00	50 960.00	2 250.00
SANTÉ	542 800.00	3 000.00	570 250.00	3 200.00
PRÉVOYANCE SOCIALE	564 350.00	1 200.00	581 010.00	1 250.00
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	488 558.60	47 408.70	553 355.59	53 408.70
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	852 832.00	822 766.95	875 431.60	839 856.55
ÉCONOMIE PUBLIQUE	22 100.00	-	23 600.00	-
FINANCES ET IMPÔTS	160 000.00	3 999 254.15	206 000.00	4 294 625.15
<b>EXCEDENT DE PRODUITS / CHARGES</b>	<b>8 131.75</b>		<b>2 603.98</b>	

<b>TOTAUX COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>5 212 416.20</b>	<b>5 220 547.95</b>	<b>5 642 151.04</b>	<b>5 644 755.02</b>
<b>Neutralisation des imputations internes</b>	<b>- 64 500.00</b>	<b>- 64 500.00</b>	<b>- 69 000.00</b>	<b>- 69 000.00</b>
<b>Totaux du compte de résultats nets</b>	<b>5 147 916.20</b>	<b>5 156 047.95</b>	<b>5 573 151.04</b>	<b>5 575 755.02</b>
<b>Bénéfice / perte</b>	<b>8 131.75</b>		<b>2 603.98</b>	
	<b>5 156 047.95</b>	<b>5 156 047.95</b>	<b>5 575 755.02</b>	<b>5 575 755.02</b>
<b>Coefficients par rapport aux recettes</b>	<b>0.16%</b>		<b>0.05%</b>	

Le budget du compte de résultat détaillé est disponible sur le site internet [www.fetigny.ch](http://www.fetigny.ch) ou auprès de l'administration communale de Fétigny.

# Budget des investissements

	Budget 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			75 000.00	
<i>Immeubles administratifs</i>			75 000.00	
Remplacement et remise aux normes de l'éclairage du terrain d'entraînement			40 000.00	
Robot de tonte			35 000.00	
<b>Excédents de dépenses</b>				75 000.00
<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	220 000.00		135 000.00	
<i>Routes communales</i>	220 000.00		135 000.00	
Eclairage public / remplacement luminaires <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 11.12.2023</i>	185 000.00		100 000.00	
Etude de la faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 12.12.2022</i>	35 000.00		35 000.00	
<b>Excédents de dépenses</b>		220 000.00		135 000.00
<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	175 000.00	60 000.00	78 000.00	140 000.00
<i>Approvisionnement en eau</i>		30 000.00		50 000.00
Taxes de raccordement de ménages privés		30 000.00		50 000.00
<i>Traitement des eaux usées</i>	110 000.00	30 000.00	78 000.00	90 000.00
Extension du réseau d'eaux usées <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 12.12.2022</i>	110 000.00		78 000.00	
Taxes de raccordement de ménages privés		30 000.00		90 000.00
<i>Gestion des déchets</i>	65 000.00			
Achat d'une nouvelle station de pesage avec benne	65 000.00			
<b>Excédents de dépenses</b>		115 000.00	62 000.00	
<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	100 000.00		115 000.00	
<i>Immeubles du patrimoine financier</i>	100 000.00		115 000.00	
Construction d'appartements adaptés avec local d'édilité <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 29.11.2019 crédit total Fr. 4'610'000.--</i>	100 000.00		115 000.00	
<b>Excédents de dépenses</b>		100 000.00		115 000.00
<b>TOTAUX INVESTISSEMENTS</b>	495 000.00	60 000.00	403 000.00	140 000.00
ADMINISTRATION GENERALE			75 000.00	
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	220 000.00		135 000.00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	175 000.00	60 000.00	78 000.00	140 000.00
FINANCES ET IMPOTS	100 000.00		115 000.00	
<b>Excédents dépenses</b>		435 000.00		263 000.00

## Aux propriétaires de chiens

Nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir respecter tant l'espace public que celui de leurs voisins. Les déjections de leur animal doivent être ramassées au moyen des sachets mis à disposition et évacuées dans les poubelles Robidog installées à divers endroits dans le village.



## Ramassage des objets encombrants

---

Les bennes destinées au ramassage des objets encombrants seront installées sur la place de l'entreprise Bersier Transports SA à la route de Payerne aux dates suivantes pour l'année 2025 :

<b>vendredi 28 mars</b>	<b>16 h – 19 h</b>
<b>samedi 29 mars</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>
<b>vendredi 27 juin</b>	<b>16 h – 19 h</b>
<b>samedi 28 juin</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>
<b>vendredi 26 septembre</b>	<b>16 h – 19 h</b>
<b>samedi 27 septembre</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>
<b>samedi 29 novembre</b>	<b>8 h – 11 h 30</b>

### RAPPEL IMPORTANT

Tous ces objets ne doivent en aucun cas contenir **d'éléments métalliques ou de vitre**.

Les meubles doivent être préalablement **démontés**.

Les objets ménagers courants en **plastique SOUPLE** (exemples : emballages, barquettes diverses, bidons de lessive, etc.) qui tiennent dans un sac de **110 litres** doivent être évacués au compacteur dans un sac poubelle fermé. Leur dépôt dans la benne sera interdit. Les autres objets en **plastique DUR** doivent par contre être déposés dans les objets encombrants. Les employés communaux se tiennent à votre disposition en cas de doute.

Déchets pouvant être déposés dans la benne :

Meubles divers, portes, fenêtres sans vitre ni ferrure, matelas, objets en plastique dur.

Nous vous demandons de respecter les employés communaux qui appliquent les directives. Les éventuelles réclamations sont à adresser par écrit au Conseil communal.

Le Conseil communal

**Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !**

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone aux numéros ci-dessous.

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)



Les calendriers 2025 de la « puériculture et des consultations parents-enfants » et des « ateliers-échanges petite enfance » sont disponibles sur le site internet de la commune de Fétigny :

<https://www.fetigny.ch/generations-et-familles/petite-enfance/puericulture>

D'autres informations destinées aux familles sont disponibles sur le site internet de la Croix-Rouge :

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>

# CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez  
**ENCORE**

ils travaillent  
**DÉJÀ...**



- Simulez une **PRÉSENCE!**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE!**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au **117!**

## ***FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE***

---

***Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé***

***du jeudi 19 décembre 2024 à 11 heures***

***au lundi 6 janvier 2025 à 17 h***

***(pensez à contrôler le solde de votre carte pour le compacteur !)***



***Le Conseil communal et le personnel de la commune de Fétigny***

***souhaitent d'ores et déjà à chacune et à chacun***

***un joyeux Noël et une heureuse année 2025***

